

Suisse

Population née à l'étranger – 2020	
Taille : 2.6 millions, 51 % femmes	<i>Premiers pays de naissance :</i>
30 % de la population	Allemagne (14 %), Italie (10 %),
Évolution depuis 2010 : +27 %	Portugal (8 %)

En 2019, la Suisse a accueilli 122 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut), soit 0.2 % de plus qu'en 2018. Ce chiffre comprend 74.3 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 1.9 % de travailleurs immigrés, 15.5 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 5.3 % de migrants humanitaires. Environ 11 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 100 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers.

L'Allemagne, l'Italie et la France étaient les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Roumanie a enregistré la plus forte hausse (+2 100) et l'Italie la plus forte baisse (-600) en termes de flux d'entrées en Suisse par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de 22.5 %, pour s'établir à 9 800 environ. La majorité des demandeurs viennent d'Érythrée (1 600), d'Afghanistan (1 600) et de Turquie (1 100). La plus forte hausse depuis 2019 concerne les ressortissants d'Afghanistan (+300) et le recul le plus marqué, les ressortissants d'Érythrée (-900). Sur les 11 000 décisions prises en 2020, 90.3 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants suisses vers les pays de l'OCDE a augmenté de 3 % pour s'établir à 9 100 personnes. Environ 26 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 16 % en Espagne et 8 % aux Pays-Bas.

Afin d'accélérer l'intégration des personnes admises à titre provisoire dans le monde du travail et la société, la Confédération a lancé l'Agenda Intégration Suisse en 2019. Pour atteindre les objectifs fixés par l'Agenda, les réfugiés suivent des cours de langue peu après leur arrivée ainsi que des formations, pour ceux qui sont aptes à travailler, et bénéficient d'un accompagnement et d'un soutien ciblés sur leurs droits, les us et coutumes, et les règles en vigueur. En 2020, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) s'est préoccupé en priorité de transformation numérique et de création de supports visuels pour informer les réfugiés sur les programmes de réinstallation. La Confédération soutient les Programmes d'intégration cantonaux (PIC), dont la prochaine phase s'étendra exceptionnellement sur deux années, avec un forfait d'intégration porté à 18 000 CHF par réfugié en 2019. Pendant la pandémie de COVID-19, les mesures d'intégration en Suisse

se sont poursuivies autant que possible, notamment grâce aux possibilités offertes par le numérique.

Dans le contexte de la révision de 2019 de la loi sur l'asile, la Suisse a été subdivisée en six structures régionales au sein desquelles le SEM traite les demandes d'asile et accueille les requérants dans des centres fédéraux où ils reçoivent une protection juridique gratuite. Cette nouvelle configuration a accéléré la procédure d'asile.

En réponse aux pénuries de main-d'œuvre et à la demande de travailleurs hautement qualifiés, le gouvernement a décidé, en 2019, d'augmenter les quotas de permis de travail délivrés aux ressortissants de pays extérieurs à l'UE/AELE. Ces quotas sont restés inchangés en 2020 et 2021. À la suite de l'expiration de l'accord entre la Suisse et le Royaume-Uni sur la libre circulation des personnes, des quotas distincts pour les ressortissants britanniques ont été introduits pour 2021 (1 400 permis L et 2 100 permis B). Le Royaume-Uni et la Suisse ont par ailleurs conclu un accord sur les services, garantissant un accès facilité au marché pour les prestataires de services de Suisse et du Royaume-Uni à partir du 1er janvier 2021. Cet accord est limité à deux ans dans un premier temps.

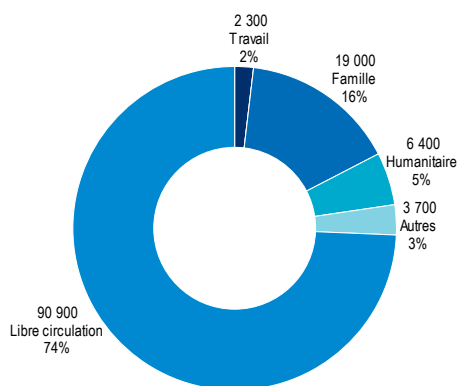
Depuis janvier 2020, les employeurs sont tenus de publier pendant cinq jours les vacances de postes dans les métiers pour lesquels le taux de chômage atteint 5 % auprès des personnes qui cherchent du travail via le Service public de l'emploi de la Suisse, avant que d'autres demandeurs d'emploi ne puissent consulter les avis de vacance. Cette mesure a initialement été appliquée en juillet 2018 dans les secteurs enregistrant un taux national de chômage de plus de 8 %. À la suite de la hausse du chômage causée par le COVID-19, l'obligation de publication d'avis de vacance a été élargie à d'autres postes, principalement dans les secteurs de la vente, du marketing, des services et du bâtiment, à compter du 1er janvier 2021.

Les mesures liées au COVID-19 demandaient aux titulaires d'un visa temporaire de soumettre une demande d'autorisation spéciale de séjour après expiration du visa. Pour les ressortissants de pays tiers ne pouvant pas quitter l'espace Schengen, le nombre de jours passés en Suisse après l'expiration du visa sera pris en compte pour un prochain séjour. En avril 2020, le Conseil fédéral a pris des mesures pour renforcer la protection des personnes impliquées dans des procédures d'asile, dont la prolongation du délai d'appel d'une décision d'asile et de départ volontaire des demandeurs d'asile rejetés, ainsi que l'ouverture de places supplémentaires dans les centres d'hébergement. Globalement, les mesures liées au COVID-19 ont principalement concerné les restrictions d'entrée. Pour de plus amples informations :

www.sem.admin.ch

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Suisse

Entrées d'immigrés de long terme
2019 (Source : OCDE)



Migrations temporaires
(Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail

	2019	2019/18
Vacanciers actifs
Travailleurs saisonniers
Transferts intra-entreprises
Autres migrants temporaires de travail

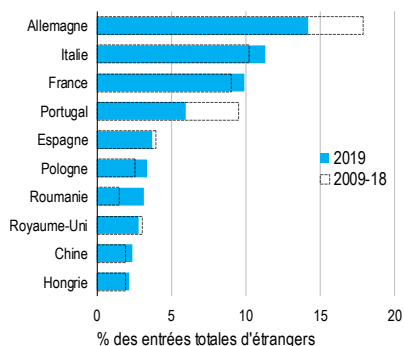
Éducation

	2019	2019/18
Étudiants en mobilité internationale	11 370	+2%
Stagiaires	140	+8%

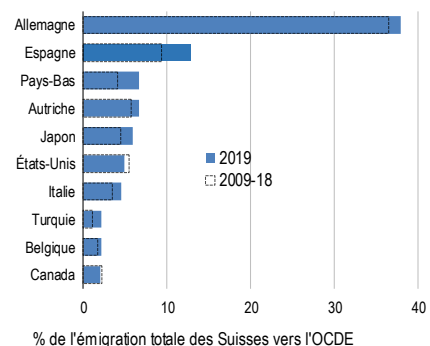
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	9 770	-22%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Suisses vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



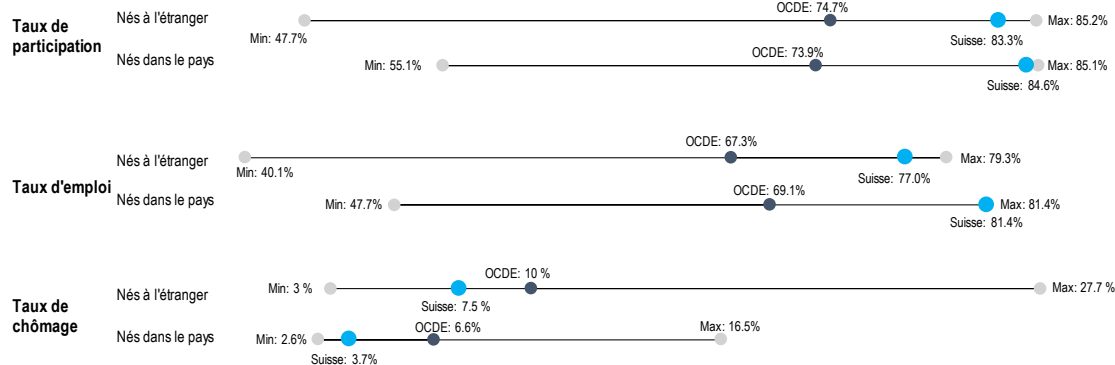
Composantes de la croissance de la population

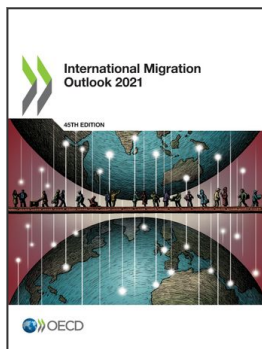
	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	7.1	-0.1
Accroissement naturel	1.1	-1.0
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	5.9	+0.9

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	2 557	+5.9	+0.3
Sorties (2020)	27 965	-0.8	+3.7

Situation sur le marché du travail
2020





Extrait de :
International Migration Outlook 2021

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/29f23e9d-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2021), « Suisse », dans *International Migration Outlook 2021*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/073b375b-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.